

COTISATIONS

BAREME 2024

MEMBRES CORRESPONDANTS

HT €	TVA 20,00%	TTC €
-----------------------	----------------------	------------------------

Organisations interprofessionnelles publicité, fédérations, associations, conseils, Prestataires techniques "programmétique et Data" :

Chiffre d'Affaires						Nombre maximal de projets	
jusqu'à 749 999 €	Minimum	869,00	173,80	1 042,80	MC1	50
750 000 à 1 499 999 €	Moyenne	2 082,00	416,40	2 498,40	MC2	180
à partir de 1 500 000 €	Maximum	3 529,00	705,80	4 234,80	MC3	230

Prestataires techniques agissant en tant que délégataire d'un membre actif : Livraison dématérialisée/ Hub services "bandes antennes"/Editeur de solution Publicité TV-VOD et cabinets d'avocats

Tranche unique	4 848,00	969,60	5 817,60	MC4*	2 000
Cotisations groupées	consultez l'ARPP				

* suite à la décision du Conseil d'Administration de l'ARPP, les **cabinets d'avocats** relèvent systématiquement de la catégorie MC4, quel que soit le montant de leurs revenus.

Projets supplémentaires reportables/an par tranche de 50 : 869,00 €

Un projet est caractérisé par l'existence d'une version, d'un format, d'une durée...
 Ex. : 1 script de 30 secondes et 1 script de 20 sec. sont décomptés comme 2 projets.

